

VOUS AVEZ UN PROJET ?

1 JE CONTACTE

l'animatrice pour exposer mon projet et je remplis ma demande d'aide.

2 JE SOUMETS

et défends mon projet devant le Comité de Sélection.

3 JE REÇOIS

la décision du Comité de Sélection et je signe une convention avec la Région.

4 JE RÉALISE

mon projet en respectant les étapes que j'ai définies dans mon dossier.

5 JE TRANSMETS

les pièces nécessaires pour percevoir la subvention.

Les précautions à prendre

- ⚙ Vous ne devez pas commencer votre projet avant l'accord de l'animatrice
- ⚙ Vous devez prévoir la trésorerie pour financer votre projet et l'autofinancement de 20 à 50%

VOTRE ANIMATRICE



Gisèle Le Page
GALPA
"De Havres en Baie"



02 33 79 51 72
06 31 09 92 91



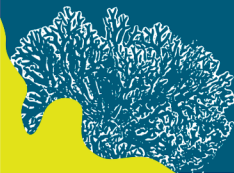
295 rue de Jersey
50380 Saint-Pair-sur-Mer
Sur rendez-vous



g.lepage@granville-terre-mer.fr



www.galpa-dehavresenbaie.com



GALPA
De Havres
en Baie



© Thomas JOUANNEAU

© conception Anne Claire Roger Granville Terre et Mer | impression ADAJ | Ne pas jeter sur la voie publique

GALPA
De Havres
en Baie



LE GALPA DE HAVRES EN BAIE

Trois territoires partenaires, Granville Terre et Mer, Coutances mer et bocage, Mont-Saint-Michel Normandie, s'associent pour la création du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA). Granville Terre et Mer est la structure porteuse du GALPA.

Le territoire du GALPA "De Havres en Baie" se distingue entre une partie Sud marquée par la Baie du Mont-Saint-Michel et une partie Nord par les Havres [Havre de Geffosses, Havre de Blainville-sur-mer, Havre de Regnéville-sur-Mer, Havre de la Vanlée].

Ce territoire se caractérise par :

- 163 km de linéaire côtier
- 61 communes dont 37 littorales
- 1er port coquillier de France en tonnage
- 1ère zone conchylicole de Normandie
- 10 établissements de transformation de produits de la mer
- Une biodiversité riche et préservée

LE DLAL FEAMPA C'EST QUOI ?

C'est le dispositif régionalisé du FEAMPA* qui vise à soutenir la filière maritime dans les projets innovants et collectifs en faveur de l'économie bleue durable.

*Fonds Européen des Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture,
Le DLAL est l'outil principal de financement pour la mise en place du GALPA.



DOMAINES D'INTERVENTION DU GALPA

Les projets cofinancés doivent s'intégrer dans l'une des 5 thématiques principales :

- 1 Viser l'excellence environnementale et favoriser l'économie circulaire
- 2 Gérer durablement la ressource locale
- 3 Diversifier les sources de revenus pour les entreprises
- 4 Promouvoir l'identité maritime et valoriser les produits de la mer
- 5 Améliorer l'attractivité des métiers et la formation des professionnels

Fiches complètes à retrouver sur le site du GALPA de Havres en Baie

EXEMPLES D'ACTIONS ÉLIGIBLES

- Circuit-court et économie circulaire
- Activités liées au pécaturisme
- Promotion des métiers et des producteurs
- Valorisation des coproduits coquilliers

Actions inéligibles :

Organisation d'expositions et d'évènements
Matériel de remplacement
etc...

LES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES

- Pêcheurs, conchyliculteurs et aquaculteurs
- Entreprises et associations
- Structures professionnelles
- Structures publiques
- Structures de recherche (publiques ou privées)

Votre projet intervient sur l'une des communes du GALPA de Havres en Baie et est d'intérêt collectif ?

Vous pouvez prétendre à une aide dans le cadre du FEAMPA.

LES RÈGLES D'INTERVENTION POUR MON PROJET

Les projets peuvent obtenir un soutien financier de 50% à 80%.

Aides publiques :

- Seuil : 5 000 €
- Plafond : 80 000€

